

À PROPOS

Syndicat de
l'enseignement
des Basses-Laurentides
sebl

Volume 5 – Numéro 11
Juin 2018

Bonne fin d'année!



Eh oui! Une autre année qui se termine. Encore une année avec ses hauts et ses bas. Peut-être avez-vous eu la chance d'avoir rencontré un des plus beaux groupes de votre carrière, peut-être pas. De toute façon, l'arrivée de l'été et des vacances ne sont que les bienvenues, n'est-ce pas?

Le temps des vacances rime aussi avec le temps des bilans. Côté syndical, nous aurions aimé vous voir davantage. En effet, les membres du Comité exécutif ont visité quelques établissements, mais pas tous; les assemblées générales n'ont pas pu avoir lieu à leurs premières dates prévues, faute de quorum. Cependant, nous avons su communiquer : vous avez été nombreuses et nombreux à nous appeler. Et que dire du travail exceptionnel des personnes déléguées! Nous ne pouvons passer sous silence leur apport à la vie syndicale certes, mais aussi à la vie générale dans les établissements! Ces personnes, qui donnent de leur temps dans le but d'améliorer les conditions de travail des enseignantes et enseignants et qui vous informent de vos droits, méritent notre reconnaissance. En clair : merci à toutes les personnes déléguées du SEBL!



L'équipe du SEBL vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances! Que ce temps d'arrêt vous permette de faire le plein d'énergie.

Nathalie Bouyer

Fermeture estivale

Nos bureaux seront fermés du 30 juin 2018 au 20 août 2018 inclusivement. En cas d'urgence, nous vous invitons à laisser un message détaillé dans notre boîte vocale et nous vous rappellerons dès que possible.

Écoles gagnantes du défi des alliées et alliés pour la diversité sexuelle

Merci à ceux et celles qui ont participé au premier défi des alliées et alliés pour la diversité sexuelle! Les projets gagnants recevront 100 \$ en chèques cadeaux à utiliser dans une librairie indépendante.

École des Grands-Vents



École du Grand-Pommier



Ma caisse, c'est le 1777



Pour parler rapidement avec un conseiller, obtenir de l'information ou régler une foule de détails dans votre dossier financier, il suffit de faire le poste 1777.

Faire affaire avec votre caisse c'est simple, efficace, et tellement plus près de vous.

Avec la téléphonie CSSMI

450 473-6798

Desjardins
Caisse du secteur de l'enseignement des Basses-Laurentides

Enseignantes et enseignants à statut précaire Assurances collectives



La fin de l'année scolaire correspond à la fin du contrat des enseignantes et enseignants à statut précaire. Cependant, malgré cette fin de contrat, les protections en assurance collective sont maintenues jusqu'au 31 août 2018 et le prélèvement des primes sera effectué sur la dernière paie de l'année. Si vous revenez à l'emploi de la CSSMI avant la mi-octobre, votre dossier sera tout simplement réactivé et vous aurez les mêmes protections. S'il n'y a pas de retour avant cette date, La Capitale vous fera parvenir un communiqué et une facture expliquant les options qui vous sont offertes. Sachez que vous êtes obligatoirement couvert jusqu'à 120 jours suivants le 31 août 2018, ce qui vous amène à la fin décembre.

Nelson Costa



2

La saisie de données

Nous vous rappelons que la saisie de données effectuée par le personnel enseignant est **facultative**. Voici un rappel des échanges qui ont eu lieu en 2013 entre les parties patronale et syndicale :

- Le Syndicat recommande à ses membres de procéder à la correction par critères et de remplir les grillettes;
- En contrepartie, **il n'y a pas de retranscription obligatoire** sur une grille synthèse ni dans GPI;
- Comme d'habitude, les enseignantes et les enseignants entrent la note finale de l'étape dans GPI;
- **Uniquement au primaire**, il est convenu que les enseignantes et les enseignants devront remplir les éléments suivants :
 - Examen de mathématique : les enseignantes et les enseignants doivent remplir la grillette à chacune des réponses, en plus du fichier Excel;
 - Examen d'écriture : les enseignantes et les enseignants doivent remplir la grille de correction individuelle prévue à cet effet. La DSFGJ ajoutera, à même la grille, le pointage afin de prévoir une seule feuille;
 - Examen de lecture : les enseignantes et les enseignants devront évaluer chaque question sur la copie de l'élève et une feuille de compilation sera disponible à la fin de l'examen, mais sera **facultative**.

Pascal Morand

L'évaluation des apprentissages FINI LE TRIPOTAGE!

Le 30 mai 2017, le ministre de l'Éducation, Sébastien Proulx, a émis une directive qui rappelle que l'évaluation des élèves est un droit exclusif et réservé à chaque enseignante et enseignant.



« Si vous [les profs] subissez une pression indue, vous avez une occasion de le dire. Ce n'est pas acceptable! »

« Une directive, c'est une obligation d'appliquer la loi. Ce n'est pas une option, ce n'est pas une possibilité. »

Sébastien Proulx
31 mai 2017

Désormais, les pressions effectuées par les directions ou les directions adjointes des établissements ou par les commissions scolaires **ne sont plus tolérées** : qu'il s'agisse de nous amener à modifier les résultats qu'obtiennent nos élèves, de modifier à notre insu leurs notes ou de remettre en question notre jugement professionnel. L'évaluation des apprentissages, **c'est l'affaire des profs!**

Si ces comportements inacceptables persistent, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux.

Pour télécharger la directive, rendez-vous au : www.lafae.qc.ca/directive



Fédération autonome de l'enseignement
lafae.qc.ca

COSP et éducation à la sexualité

Foire aux questions

Quels niveaux sont visés et quelles sont les dates d'implantation?

COSP ⇒ 2017-2018 : 3^e cycle du primaire;
2018-2019 : 1^{er} cycle du secondaire;
2019-2020 : 2^e cycle du secondaire;

Éducation à la sexualité ⇒ 2018-2019 : du préscolaire à la 5^e secondaire.

Pourquoi parle-t-on de contenus et non de cours?

Le ministre Proulx a décidé de prescrire des contenus qui doivent être intégrés dans les services éducatifs dispensés aux élèves (LIP, article 461), ce qui signifie qu'il faudra amputer ce temps de la matière ou des matières choisies.

Le conseil d'établissement a-t-il un rôle à jouer?

Oui, il doit approuver (dire oui ou non sans possibilité de modification) les **conditions et modalités** (LIP, art. 85). Cette proposition est élaborée avec la participation du personnel enseignant (LIP, art. 89).

Qui va transmettre ces contenus?

La décision doit être prise à l'école et de façon **volontaire**. À cet effet, le ministre a mentionné : « Les profs qui ne veulent pas le faire ne sont pas obligés de le faire »¹. Ces contenus peuvent être transmis, notamment par :

- Une infirmière ou un infirmier;
- Une ou un psychologue;
- Une conseillère ou un conseiller en orientation;
- Une conseillère ou un conseiller pédagogique.

Y aura-t-il des rencontres d'information effectuées par la CSSMÎ?

COSP ⇒ À compter de l'automne 2018, la CSSMÎ offrira [de façon volontaire] des rencontres équivalentes à une journée.

Éducation à la sexualité ⇒ la CSSMÎ offrira [de façon volontaire] un soutien aux écoles dont la durée n'a pas été déterminée.

Malgré le refus de la CSSMÎ, nous vous incitons à demander à votre direction de déduire ces rencontres à même les trois demi-journées de formations obligatoires et à ne pas puiser dans le budget de perfectionnement-école.

Y aura-t-il une compensation dans la tâche?

Cela sera traité par école. Nous vous incitons à demander une compensation dans votre tâche (temps hebdomadaire ou par cycle, libérations, etc.).

Quelle est la position du SEBL et de la FAE à ce sujet?

Le SEBL appuie la position de la FAE. Que ce soit pour les COSP ou l'éducation à la sexualité, la FAE demande un véritable programme inscrit au régime pédagogique et enseigné par du personnel enseignant dûment formé. Faute de tout cela, les ressources professionnelles correspondantes sont mieux outillées pour traiter de ces enjeux.

Pascal Morand

1. Scali, Dominique (2018, 31 mai). « Éducation à la sexualité : des professionnels de l'extérieur en renfort ». *Le Journal de Montréal*. <http://www.journaldemontreal.com/2018/05/31/education-a-la-sexualite-des-professionnels-de-l-exterieur-en-renfort> Consultée le 31 mai 2018.

Boîte de partage de livres

À la suite de la *Semaine pour l'école publique 2017*, qui portait sur l'alphabétisation, le SEBL a reçu de la FAE une boîte de partage de livres. Cette boîte vise à encourager la lecture tant chez les enfants que chez les adultes.

Le fonctionnement d'une boîte de partage de livres est simple et gratuit. N'importe qui peut y déposer un livre et en prendre un en échange.

Le succès dépend en bonne partie de l'offre de livres. Pour cette raison, si vous souhaitez vous départir de livres en bon état s'adressant aux enfants ou aux adultes, nous serons heureux de les accueillir.



Quelques écoles gagnantes pour les concours *héros*



École du Mai



École Jeunes du Monde



École de l'Harmonie-Jeunesse



École Terre-des-Jeunes

4

Encore cette année, la participation des enseignantes et des enseignants aux différents concours *héros* a été bien riche. Plusieurs prix ont été gagnés dans différentes catégories, et ce, pour six enseignantes du primaire.

Tout d'abord, la classe de Chantal Leblanc de l'école du Mai a reçu une certification pour un projet d'entraide humanitaire. Les élèves de sa classe ont réalisé plusieurs actions d'entraide pour des personnes dans le besoin du quartier ainsi que pour des enfants de leur école.

Une deuxième certification a été accordée à l'école Jeunes du Monde pour un projet visant à réduire les déchets dans l'école. Ce projet d'écocitoyenneté et de solidarité a été réalisé grâce au travail de Nathalie Tremblay, enseignante de 4^e année. De plus, l'équipe du parlement de l'école Terre des jeunes, sous la supervision de Martine Caron, a reçu une certification pour son projet de récupération. L'implication des élèves visait à développer l'ensemble des valeurs du mouvement *héros* dans leur établissement.



Par ailleurs, une certification-école a été accordée aux élèves de l'école Val-des-Ormes pour le projet *Festi-neige*. Grâce au travail de Roxane Latour, les élèves ont participé à des projets d'entraide pour des personnes de la communauté.

Pour terminer, deux autres certifications de classe ont été remises à des groupes de 6^e année. Une de celles-ci a été remise à la classe de Natalia Leduc de l'école des Jardins-des-Patriotes pour un projet d'écriture collective intitulé *Voyage à travers les cendres*. La deuxième certification a été gagnée par la classe de Judith Beaumier-Primeau de l'école de l'Harmonie-Jeunesse pour un projet de recherche sur un récipiendaire du Nobel de la paix.

Bravo à toutes et à tous pour votre participation!

Normand Marquis



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lessebl.ca – Messagerie : syndicat@lessebl.ca

www.facebook.com/sebl Laurentides